

Plaidoyer du militant des Droits Humains Joël Lamika après 5 jour de détentions dans un cachot à Goma, il livre son atroce expérience de détenu et plaide pour l'amélioration des conditions de vie des détenus congolais.

Le calvaire d'être un détenu congolais.



1

Je m'appelle Joël LAMIKA, je suis un jeune engagé pour le respect des Droits humains au sein de l'Asbl ASVOCO/Droit de l'homme où je milite. J'ai été arrêté le lundi 18 février à l'hôtel Ihusi où j'étais logé pour des raisons que je ne saurai vous dire pour l'instant car mes avocats y travaillent.

A travers ce témoignage, je viens surtout dénoncer les conditions des détentions mises en place par l'état congolais à travers le Ministère de Justice.

¹ joel.lamika@gmail.com Tel : +243 812 446 060

En effet, le lundi 18 février 2019 j'ai été arrêté et conduit à l'Amigo de la Police Nationale Congolaise dénommé P2 par un agent de la police des renseignements. Je me suis retrouvé dans une pièce de 3 mètre sur 2, parmi 37 autres détenus dont certains mineurs. Ladite pièce ne dispose pas de fenêtre, donc aucune aération et respirer de l'air venant de l'extérieur était une grâce. Nous devions réaliser nos besoins humains élémentaires dans cette petite pièce. Petits et grands besoins, le tout se passait dans un petit bassin mis à notre disposition. L'odeur nauséabonde que la pièce dégageait était simplement insupportable. Plus pire, c'était de manger dans la même pièce où logeait urines, matières fécales, assiettes et humains. Nous étions exposés à toutes sortes des maladies. ²

La nuit comme le jour, nous étions tous debout, les plus forts eux, se penchaient au mur car le sol était décoré des excréments humains. C'est là que je me rends compte que les détenus congolais aux cachots n'avaient pas droit au sommeil. Nous ne dormions pas car il n'y a ni lit, ni nappe ou encore un matelas. Il faisait tellement chaud dans la pièce qu'il fallait supplier celui qu'on appelait notre *Kapita*³ pour mettre son nez à un petit trou de la pièce afin de respirer. Cela se passait à tour de rôle.

Lors de nos détentions, l'état congolais n'organise aucun test médical pour s'assurer de l'état de santé des uns et des autres. Même les détenus issus des zones touchées par l'épidémie à Virus Ebola ne passaient pas non plus par un quelconque test. Et c'est la même chose lors de nos libérations, Il suffit de payer les amendes et partir.

Pas droit aux visites...

Personnes ne peut visiter un détenu congolais sans payer un montant variant entre 1000 et 2000 Fc au Chef de poste. Il en est de même pour le dépôt de la nourriture. Un visiteur qui n'a pas d'argent était simplement chassé par les policiers qui montaient la garde. Et cet argent des visites se dirige directement

² joel.lamika@gmail.com Tel : +243 812 446 060

³ C'est ancien détenu qui devrait s'assurer de l'ordre dans la pièce.

dans la poche de l'officier congolais et non à la caisse de l'état. C'est de la même manière lorsqu'il nous fallait acheter de l'air.

Nous devions acheter de l'air...

Au début, je ne comprenais pas bien ce que cela voulait dire. Je sais seulement qu'un jour, j'ai crié « *officié je n'en peux plus, je suis étouffé ici, j'ai un problème de souffle* » et c'est là que le Chef de poste me répond :

« *Tu as combien alors* » je lui dis « *pardon ?* » Il rétorque en disant :

« *Tu te crois où ? Ne sais-tu pas que tu es en détention et ici de l'air s'achète ? Si t'as pas d'argent reste là, meure si tu veux...* »

C'est donc clair, il faut payer pour sortir à l'extérieur et prendre l'air, sinon, pas droit au vent vital. Nous étions presque condamner à mourir car survivre dans ces conditions-là n'était qu'une grâce divine.

Conduit au Parquet de Grandes Instance de Goma le mercredi 20 février 2019 à 13h45.

Après deux jours de détention au P2, l'O.P.J me transfère au parquet. En route, je lui fais part des mauvaises conditions dans lesquelles j'ai été soumis. Il me dit : « *Crois-moi mon jeune frère, chez nous tu étais dans la luxure, chez nous tu étais dans des bonnes conditions. Au parquet c'est pire et si par malheur tu partais en prison, là encore c'est plus pire.* » C'est là que je me rends compte que cette torture est structurelle, elle est organisée et les autorités le savent très bien.

J'arrive au parquet, on me jette directement dans la cellule. C'est une pièce de 3 mètre sur 3, où l'on se retrouve 50 personnes, jeunes et vieux, tous dans la même pièce. Tout de suite je suis attiré par la présence des deux mineurs qui n'arrêtaient pas de pleurer. Je cherche en savoir plus, c'est alors que j'apprends qu'ils avaient volés un téléphone de marque Itel qui coûterait 10\$. Après maintes pressions, ils auraient déjà rendu ledit téléphone au propriétaire.

Le magistrat en possession de leur dossier les avait demandés les amendes de 100.000Fc. Faute d'argent, les deux jeunes se trouvent actuellement à la prison centrale de Goma où ils passeront sans nul doute 6 mois dans les conditions

similaires à l'enfer. Au parquet, c'est l'argent et vos connaissances qui vous libèrent, sinon, la prison vous accueille.⁴

Les conditions de détentions au parquet des grandes instances de Goma sont pires qu'au cachot où j'étais. Dans la cellule, je vois 4 gourdes jaunes dont jusque-là j'ignorais l'utilité. C'est après qu'on me dira que ces récipients servaient des vases où les détenus pouvaient faire pipi l'un après l'autre. Imaginez-vous maintenant l'odeur que des tels bidons pouvaient dégager. C'était simplement insupportable. Je vois aussi un coin où l'on gardait la nourriture que les différentes familles apportaient et les assiettes sales. Sur le sol non pavé, nous trouvions de l'espace pour vomir en cas de besoin. Ça sentait tellement mauvais qu'aucun agent de l'état congolais n'introduisait sa tête dans ladite pièce. Même pas le sois disant Chef de poste. Je parlais avec une bouche pleine des salives, étoffe au nez afin d'alléger la piqure de l'odeur que notre cellule dégageait.

Pas de famille à Goma, au parquet j'y passe trois jours sans dormir et sans manger. Et l'état congolais qui me détenait ne songeait pas non plus à me servir à boire ou encore à manger. Les différents repas apportés à mes collègues de la cellule étaient juste versés dans un même bol. Ce mélange là des repas me faisait peur.

A chaque fois que le véhicule de la prison venait, les détenus déjà auditionner et n'ayant pas versé les frais d'amendes étaient les premiers à prendre la direction de la prison. Hormis l'argent, la libération d'un détenu transmet au parquet dépendrait de l'influence du plaignant. Car vous pouvez aussi avoir de l'argent pour les amendes mais si celui qui vous accuse est très influent, c'est donc lui qui décidera sur votre libération. Devant la justice, il s'agit donc d'un challenge entre le contenu de votre poche, l'influence que vous avez au sein de la société et le poids du plaignant.

Le vendredi 23 février 2019 à 14h00, c'était la première fois qu'un magistrat se dispose à m'auditionner. Avant toute chose, il exige les amendes de 120\$ que j'avais payés pour obtenir ma libération à 17h50. Je laisse derrière moi des

⁴ joel.lamika@gmail.com Tel : +243 812 446 060

nombreux amis qui peinent à vivre et risquent pour la plupart d'aller en prison faute des finances et d'influence. ⁵

D'après nos investigations, il s'avère malheureusement que cette affreuse situation soit quasi générale sur toute l'étendue de la RDC. Les détenus congolais vivent dans des conditions inhumaines et sont exposés à toutes sortes des maladies. A la prison Muzenze par exemple, les détenus nettoient les installations hygiéniques en main, sans des gangs, ils tiennent les matières fécales et d'autres saletés. Face à ce traitement cruel, j'en appelle à la sensibilité de chacun de nous.

Aux organisations internationales et nationales qui militent pour le bien-être de l'homme ainsi que le respect de ses droits élémentaires, aux Dirigeants du BCNUDH, aux Dirigeants de Human Rights Watch, au Chef de Bureau de la Monusco ainsi qu'à toutes les personnes engagées dans la lutte contre les violations des Droits de l'homme à travers le monde. Nous vous informons qu'il y a des congolais dont les droits humains élémentaires sont quotidiennement violés par l'Etat. Nous vous informons que les conditions de vie dans les cachots et prisons de la RDC précipitent la mort des nombreux détenus, nous vous informons que les détenus congolais, parmi lesquels femmes et enfants, subissent des tortures sans pareil.

Au Chef de l'Etat de la République Démocratique du Congo, qui visiblement reste attaché au respect des droits humains, nous recommandons :

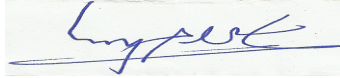
1. Offrir les meilleurs cadres de détention (Cachots et prisons) qui soient dans les conditions vivables pour les humains ;
2. Faire bénéficier aux détenus leurs droits les plus basiques tels que : avoir des visites (sans payer le Chef de poste), avoir droit de contacter sa famille etc.
3. Mettre en place un système sanitaire adéquat qui puisse permettre aux détenus de rester en bonne santé surtout dans les zones proches de l'épicentre de l'épidémie à virus Ebola ;
4. Combattre avec force la corruption et le trafic d'influence au sein du système judiciaire congolais ;

⁵ joel.lamika@gmail.com Tel : +243 812 446 060

5. Veiller au respect du délai de détention préventive.

Fait à Goma, le 18 Mars 2019

Joël Lamika

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joël Lamika', is written over a horizontal line. The signature is contained within a light gray rectangular box.

Militant des Droits Humains.